



PRATIQUES D'ADMISSION POUR L'AUTOMNE 2026

SERVICE DU CHEMINEMENT SCOLAIRE

AU MOMENT DE L'ÉTUDE DES DOSSIERS :

Sont admissibles les candidats qui répondent aux conditions suivantes :

- avoir ou être en voie d'obtenir un DES (54 unités de 4^e et 5^e secondaire dont 20 unités en 5^e secondaire);
ou
- avoir ou être en voie d'obtenir un DEP avec français de 5^e secondaire, anglais de 5^e secondaire et mathématiques de 4^e secondaire;
et
- avoir ou être en voie d'obtenir le ou les préalables du programme (s'il y a lieu).

Quelques précisions sur l'étude des dossiers pour les candidats du secondaire « régulier »

- Si nous n'avons **pas d'inscription** pour l'une des matières obligatoires au DES, les candidats seront refusés :
 - ✓ français de 5^e secondaire
 - ✓ anglais de 5^e secondaire
 - ✓ mathématique de 4^e secondaire
 - ✓ science et technologie (ST) ou applications technologiques et scientifiques (ATS) de 4^e secondaire
 - ✓ histoire et éducation à la citoyenneté de 4^e secondaire
 - ✓ arts de 4^e secondaire
 - ✓ éthique et culture religieuse ou éducation physique et à la santé de 5^e secondaire.
- Si **2 matières** ou plus parmi les suivantes sont en **échecs** ou **sans résultat**, les candidats seront refusés :
 - ✓ français de 5^e secondaire
 - ✓ anglais de 5^e secondaire
 - ✓ mathématiques de 4^e secondaire
 - ✓ histoire et éducation à la citoyenneté de 4^e secondaire
 - ✓ science et technologie (ST) ou applications technologiques et scientifiques (ATS) de 4^e secondaire
 - ✓ un préalable programme (59% et moins ou sans résultat)

- Les candidats en situation d'**échec** ou **sans résultat** en **français de 5^e secondaire** seront admis en autant que cette même matière soit réussie au 4^e secondaire.
- Les candidats en situation d'**échec** ou **sans résultat** en **anglais de 5^e secondaire** seront admis en autant que cette même matière soit réussie au 4^e secondaire.
- Les candidats en situation d'**échec** à moins de 55% ou **sans résultat** dans un **préalable** du programme seront refusés. Les candidats ayant des échecs à deux préalables programme seront refusés même si les résultats à ces deux préalables se situent entre 55 et 59%.

ATTENTION, les mathématiques CST de 4^e secondaire sont un préalable programme en :

- Sciences humaines profil général,
 - Sciences humaines profil individu et société (Mont-Laurier et Mont-Tremblant),
 - Techniques juridiques.
-
- Tout candidat dont la cote pondérée en français de secondaire 4 et 5 est inférieure ou égale à 69%, sera inscrit au cours de renforcement en français. En août, le dossier sera réévalué en fonction de la note dans le volet production écrite de français de la 5^e secondaire et les candidats ayant obtenu une note inférieure ou égale à 69% et une GENMELS de 74 % et moins seront inscrits obligatoirement à un cours de renforcement en français.
 - Les candidats, ciblés par le collège, pourraient être inscrits à des activités favorisant la réussite et ce, dans tous les programmes d'études.
 - Les candidats admis, ayant obtenu leur DES au secteur anglophone au Québec, seront inscrits au cours de renforcement en français.

Quelques précisions sur l'étude des dossiers pour les candidats du secondaire « adultes »

- Les candidats doivent être inscrits à tous les modules nécessaires pour l'obtention de leur DES et du ou des préalables programme (s'il y a lieu). Le dossier de l'étudiant devra comporter un **complément d'information** de son conseiller, indiquant les **dates de fin** de chacun des modules. Un candidat dont le dossier ne comportera pas de dates de fin pourra être refusé. Un candidat dont les dates de fin excéderont le début de la session d'admission visée sera refusé.
- Les candidats inscrits ou ayant complété le français de 5^e secondaire au secteur adultes et ayant une moyenne inférieure à 75% à l'addition de chacun des modules seront inscrits au cours de renforcement en français. En août, une validation des dossiers sera effectuée.

Quelques précisions sur l'étude des dossiers pour les candidats du « collégial »

- Selon les directives du ministère de l'Éducation, un étudiant ne peut s'inscrire dans le programme de « Tremplin DEC » (081.06) plus de trois sessions consécutives dans l'un ou l'autre des cégeps de la province. Ainsi, les étudiants concernés devront être inscrits dans un programme à la quatrième session ou interrompre leurs études pendant une session. Ils pourront par la suite s'inscrire à nouveau en « Tremplin DEC ».
- Les candidats ayant déjà bénéficié d'une admission conditionnelle à la suite de 6 unités manquantes à notre collège ou dans un autre collège seront admissibles seulement s'ils ont complété leur DES au moment du dépôt de leur demande d'admission.
- Pour le programme de « Soins infirmiers » (180.A0 et 180.B0), l'étudiant ayant échoué dans un autre collège 2 fois au même cours ou à plus de 3 cours de la formation spécifique pourra être refusé dans le même programme.

Veillez noter que les candidats refusés au premier tour et dont le dossier scolaire comportera de nouveaux résultats ou de nouvelles informations pourront effectuer une nouvelle demande dans le même programme (s'il est encore disponible) ou dans un autre programme au 2^e tour. Il est en de même pour le tour 3.

Quelques précisions sur les admissions tardives

En ce qui concerne les admissions tardives (août ou janvier), le candidat devra avoir fait une demande au Cégep de Saint-Jérôme à l'un des trois tours du SRAM pour y participer en fonction des places disponibles. De plus, il devra avoir obtenu son DES afin de déposer une demande d'admission tardive.* Les dates limites pour procéder à cette demande seront précisées en juin ou en décembre. Pour plus d'information, vous pouvez communiquer avec le cheminement scolaire.

*Pour l'étudiant en attente d'un résultat d'un examen à la suite d'un cours d'été, il sera possible d'évaluer la demande à condition que l'étudiant ait un maximum de 6 unités manquantes en reprise pour l'obtention de son DES. Il devra faire sa demande d'admission tardive, au plus tard, à la date limite déterminée par le cégep et devra joindre une preuve d'inscription au cours d'été, son relevé de note du Ministère de juin et avoir indiqué la date d'obtention de son résultat final de son cours d'été. L'étudiant doit avoir obtenu la preuve de l'obtention de son DES avant le début de la session pour être admissible.

Pour les campus de Mont-Tremblant et de Mont-Laurier, en fonction des places disponibles dans les programmes, toute personne qui possède un DES et qui répond aux conditions d'admission pourra déposer une demande d'admission tardive avant la date limite pour le dépôt d'une demande d'admission tardive.

Formation et expérience jugées suffisantes

*Veillez vous référer à l'article 2.1.4 du règlement 16 en consultant notre site web à l'adresse suivante :
<https://www.cstj.qc.ca/wp-content/uploads/2020/06/Re%CC%80glement-16.pdf>*

Formation jugée équivalente par le Collège

*Veillez vous référer à l'article 2.1.3 du règlement 16 en consultant notre site web à l'adresse suivante :
<https://www.cstj.qc.ca/wp-content/uploads/2020/06/Re%CC%80glement-16.pdf>*

Conditions d'admission à un programme d'AEC

*Veillez vous référer à l'article 3 du règlement 16 en consultant notre site web à l'adresse suivante :
<https://www.cstj.qc.ca/wp-content/uploads/2020/06/Re%CC%80glement-16.pdf>*

Cours de mise à niveau pour Saint-Jérôme uniquement

- Le cégep de Saint-Jérôme offre, si le nombre d'inscriptions le permet, des cours de mise à niveau aux étudiants qui n'auraient pas suivi ou réussi un ou des préalables programmes. Dans le cas contraire, l'étudiant devra suivre ces cours dans une école secondaire.
- Les cours de mise à niveau apparaîtront au bulletin de l'étudiant, mais ne seront pas comptabilisés pour son diplôme ni considérés dans le calcul de sa cote R.

Voici la liste des cours de mise à niveau offerts :

Science et technologie de l'environnement de 4 ^e secondaire 105-003-RE	Avoir réussi Science et technologie (ST) ou Applications technologiques et scientifiques (ATS) de 4 ^e secondaire ou Sciences physiques 416	Offert à l'automne et à l'hiver
Technico-sciences de la 4 ^e secondaire Mathématiques 201-016-RE	Avoir réussi mathématiques Culture société et technique (CST) de 4 ^e secondaire ou Maths 068416	Offert à l'automne et à l'hiver
Technico-sciences de 5 ^e secondaire Mathématiques 201-015-RE	Avoir réussi Mathématiques, Technico-sciences (TS) ou Sciences naturelles (SN) de 4 ^e secondaire ou Maths 068426 ou 068436	Offert à l'automne et à l'hiver
Chimie de 5 ^e secondaire Chimie 202-001-RE	Avoir réussi ST et STE ou ATS et SE de 4 ^e secondaire ou Sciences physiques 056486 et 056430 ou 436	Offert à l'automne et à l'hiver
Physique de 5 ^e secondaire Physique 203-001-RE	Avoir réussi ST et STE ou ATS et SE de 4 ^e secondaire ou Sciences physiques 056486 et 056430 ou 436	Offert à l'automne et à l'hiver

Portrait de l'admission 2025

Étant donné la croissance démographique, de groupes ajoutés dans certains programmes et de la trop grande variabilité des moyennes générales et des cotes R d'une année à l'autre, il devient difficile d'avoir un portrait représentatif à vous présenter.

Pour ces raisons et afin de bien conseiller les candidats, seulement les programmes fermés aux Tours 1 et 2 sont identifiés.

Programmes fermés après le Tour 1

- Aucun

Programmes fermés après le Tour 2

- Techniques de génie mécanique (241.A0)
- Techniques de travail social (388.A1)
- Techniques de l'informatique (420.B0)
- Sciences de la nature (200.B1) (Mont-Laurier)
- Sciences de la nature (200.B1) (Mont-Tremblant)
- Techniques de physiothérapie (144.A1) (Mont-Tremblant)

Dans le cas où une sélection doit se faire, les candidats sont évalués selon la qualité de leur dossier scolaire tout en tenant compte de la proportion du nombre de demandes dans chacune des catégories (Jeune, Adulte, Collégiale et Autres). La qualité des dossiers scolaires est aussi évaluée à partir de la cote finale au secondaire pour la catégorie *Jeune*, la cote mixte au secondaire pour la catégorie *Adulte* et la cote R pour la catégorie *Collégial* (au moins 4 cours collégiaux n'incluant pas les cours de mise à niveau).

Pour les admis à l'un des trois tours du SRAM

Étant donné la charge de travail qu'ils devront accomplir, nous encourageons fortement les étudiants touchés par les 3 types d'admissions conditionnelles mentionnées plus bas à obtenir leur DES, leur(s) activité(s) de mise à niveau ou leurs unités manquantes avant le début des cours au cégep.

Au moment de la vérification de l'obtention du DES (au mois d'août ou au mois de janvier)

ADMISSIBLES	CONDITIONS À RESPECTER	DÉLAI	SOLUTIONS POSSIBLES
Les étudiants n'ayant pas leur DES.	6 unités manquantes ou moins (sec. IV et/ou V). <i>Ne peut être appliquée qu'une seule fois.</i>	Admission conditionnelle pour une session d'études collégiales. L'obtention du DES doit être confirmée avant le début de la session suivante.	Cours offerts par la commission scolaire, dans un centre d'éducation des adultes. Les cours collégiaux et de niveau secondaire sont considérés pour le statut temps plein de l'étudiant. (certaines règles d'application à respecter).
Étudiants ayant un DES sans la langue seconde de 5 ^e secondaire.	Activité de mise à niveau possible : ▪ langue seconde de 5^e secondaire. Suite à son admission, l'étudiant devra passer le test d'anglais T-CALS au collège. À défaut de réussir le test, il se verra imposer l'activité de mise à niveau mentionnée précédemment.	Le Cégep de Saint-Jérôme accorde à l'étudiant le délai d'une année pour suivre et réussir ce cours.	
Étudiants ayant un DEP avec une matière manquante.	Maximum 6 unités manquantes parmi ces matières : ▪ langue d'enseignement de 5^e secondaire ; ▪ langue seconde de 5^e secondaire ; ▪ mathématiques de 4^e secondaire. <i>Ne peut être appliquée qu'une seule fois.</i>	Admission conditionnelle pour une session d'études collégiales. La réussite des 6 unités manquantes doit être confirmée avant le début de la session suivante.	